Image not found or type unknown

Création d'une société avec deux collaborateurs : débauchage?

Par **Daniel Morin**, le **16/01/2018** à **14:59**

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez pouvoir répondre à ma question, car je souhaite monter une société avec deux de mes collègues ! :)

Nous travaillons actuellement dans une grande entreprise. Le premier est mon collaborateur direct (non cadre) et le second (non cadre) travaille aussi dans mon équipe, mais en tant que prestataire.
Je manage une vingtaine de personne, et avec notre départ, ce sont les principales ressources du département qui s'en vont.

La société que nous souhaitons créer n'a aucun domaine d'activité en rapport avec nos entreprises actuelles.

Nous voulons partir correctement, en gardant de bonnes relations. Et pour cela négocier un départ étalé sur 6 mois / 9 mois / un an (à définir) afin de permettre :
- la meilleure transition possible avec la nouvelle équipe qui devra être recrutée
- la clôture de tous les projets en cours,
- et en parallèle démarrer notre nouvelle société.

Mais je souhaite savoir si jamais cette négociation (qui va pourtant dans leur intérêt) se passait mal et que nous venions à tous les 3 poser notre démission et donc quitter l'entreprise dans les 3 mois (ce qui mettrait l'entreprise en difficulté), peut on se retourner contre nous pour débauchage ou autres?

Merci !!

Par **Visiteur**, le **16/01/2018** à **15:09**

Bonjour,
Votre contrat de travail + la convention collective sont les outils à connaître concernant les clauses de non concurrence ou autres et concernant les préavis pour la démission.
Si vous faites cela dans les règles, vous pouvez quitter l'entreprise et ne pourrez vous voir opposer un quelconque refus de l'employeur. Ce dernier n'a pas a accepter ou refuser la

démission du salarié mais à prendre acte de la rupture du contrat de travail.

Par **Daniel Morin**, le **16/01/2018** à **15:47**

Merci pour cette réponse rapide ! Je vais jeter un oeil sur la convention collective, mais je n'ai rien vu sur mon contrat de travail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés